

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 JUIN 1844.

Rapport fait par M. le comte *De Ribaucourt*, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande du sieur *Vanden Kerckhof*.

MESSIEURS,

Le sieur Ignace-Gérard Van den Kerckhof, cabaretier et marchand de bestiaux à Bar-le-Duc, est né le 7 juin 1806, à Bar-le-Duc (Pays-Bas).

Il habite la Belgique depuis onze ans, où il a résidé dans la même commune ; il a épousé une femme belge, dont il a quatre enfants nés dans le pays.

D'après les renseignements fournis par M. le Gouverneur de la province d'Anvers, par suite de la demande faite par Votre Commission des Naturalisations, il résulte que le pétitionnaire, avant son arrivée en Belgique, était cultivateur à Bar-le-Nassau ; que c'est pour pouvoir mieux faire son commerce qu'il est venu se fixer dans ce pays et y exercer la profession de marchand de bestiaux.

Sa conduite est paisible et honorable.

Les autorités consultées sur sa demande en naturalisation ordinaire, estiment qu'il y a lieu de l'accueillir.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération dans sa séance du 13 février dernier, à la majorité de vingt-huit suffrages contre vingt et un.

CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.